

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Uⁿ an, 16 fr. ; Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)
Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 29 janvier, 9 h. soir.

Il est positif que le Maréchal Président a refusé hier de signer diverses révocations dans les grands commandements militaires, déclarant qu'il donnerait plutôt sa démission.

Des efforts ont été faits, hier au soir pour applanir le différend, au conseil des ministres. Ce matin, le Maréchal a maintenu sa résolution.

Quelques informations disent qu'un arrangement est possible, mais la majorité des personnes bien renseignées croient que la démission est certaine et serait suivie de la réunion immédiate des Chambres en congrès.

Les candidats pour la présidence seraient MM. Dufaure, Grévy, Pothuau. Les chances de M. Grévy paraissent supérieures, mais on dit qu'il hésiterait beaucoup à accepter.

Paris, 9 h. 30, soir.

Le Soir dit que le maréchal de Mac-Mahon, dans le conseil des ministres tenu dans la matinée d'hier, a signé un décret portant des modifications dans la magistrature; mais quand la question des grands commandements militaires a été soulevée, il a déclaré qu'il ne pouvait pas accepter de pareilles résolutions; qu'il refusait de désorganiser l'armée et qu'il voulait laisser une pareille responsabilité à d'autres.

Après avoir prononcé ces dernières paroles, le Maréchal s'est levé et a quitté la salle du conseil.

Paris, 29 janvier, 10 h. 30 soir.

Les ministres ont conféré dans la soirée d'hier avec les présidents et les membres influents des bureaux de la gauche de la Chambre et du Sénat, auxquels ils ont exposé le refus du Maréchal, de signer le décret de nomination aux grands commandements militaires.

Les sénateurs et les députés ont répondu aux ministres que la majorité ne voudrait pas renverser le Maréchal, mais qu'elle accepterait sa démission.

En conséquence, ils ont engagé les ministres à insister de nouveau auprès du Maréchal pour obtenir sa signature au bas des décrets concernant les grands commandements militaires. Ils ont ajouté

que si le Maréchal persiste dans son refus les ministres devront exposer la situation aux Chambres et donner ensuite leur démission.

Cahors, 30 Janvier.

Nous recevons de notre correspondant de Paris :

CRISE GOUVERNEMENTALE

Mardi, au conseil des ministres, le maréchal de Mac-Mahon a refusé péremptoirement de signer un décret remplaçant quatre commandants de corps d'armée, qui sont les généraux Bourbaki, Renson, de Lartigue et Bataille.

Le lendemain, c'est-à-dire mercredi, le conseil des ministres s'est réuni au ministère de l'intérieur.

M. Dufaure a vu le maréchal de Mac-Mahon à neuf heures et demie.

Dans cette entrevue, qui a été très-courte, le président du conseil a acquis la conviction que M. de Mac-Mahon ne reviendrait pas sur la déclaration énergique faite hier par lui, en conseil.

Les ministres ont eu à choisir entre ces deux lignes de conduite :

1° Retirer les décrets relatifs aux mutations dans l'armée, présentés à la signature du Maréchal et qu'il a refusé de signer;

2° Accepter sa démission qu'il leur a offerte et arrêter la procédure à suivre pour saisir les Chambres, réunir le Congrès et faire procéder à l'élection d'un nouveau président de la République.

Il n'a pas semblé aux ministres qu'il fût possible de retirer les décrets.

Les journaux affirment que le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, est démissionnaire, et que rien ne peut lui faire maintenant reprendre sa démission.

**

On lit dans la France :

Les incidents du conseil des ministres tenu mardi ont été inexactement rapportés.

La résistance opposée par le président de la République aux décrets révoquant un certain nombre de procureurs généraux a été fort exagérée. M. de Mac-Mahon n'a fait que peu d'observations à ce sujet.

Quant le général Gresley, au contraire, lui a présenté les décrets remplaçant plusieurs commandants de corps d'armée, il a pris la parole, sans brusquerie, et a demandé aux ministres de ne pas insister pour frapper des officiers généraux qui lui semblent irréprochables et qui ne sont pas arrivés au terme de leur mandat.

Il n'a pas caché au conseil que, si l'on persistait à demander qu'il signât ces décrets, il aimerait mieux se retirer que d'y souscrire, et il répéta que sa démission était prête en ce cas.

**

On lit dans le Temps :

On assure que dans le cas où le Maréchal persisterait dans ses projets de démission, il ferait appeler les présidents des deux Chambres pour leur annoncer sa résolution et les charger de réunir constitutionnellement le congrès des deux Chambres, dont la présidence est, comme on le sait, dévolue au président du Sénat.

Dans ce cas, toute l'opération constitutionnelle de la substitution du président de la République à un autre pourrait être terminée dans la journée.

M. de Joly, architecte du palais de Versailles, a été appelé au ministère de l'intérieur; il a pu affirmer que l'aménagement de la salle des séances de la Chambre se prêtait à la réunion immédiate du congrès.

**

On lit encore dans le Temps :

Un ministre ayant agité la question de savoir si Mgr Freppel ne devait pas être poursuivi comme d'abus à raison de sa lettre à M. Dufaure publiée par l'Univers, le Maréchal est intervenu avec un emportement tel, que les ministres ont renoncé à un débat devenu impossible.

Ce sujet, mis de côté, M. Dufaure a parlé du mouvement projeté dans le personnel des procureurs généraux; les décrets portant nomination de six magistrats nouveaux n'avaient pas été apportés par M. le garde des sceaux, à raison de l'incertitude où l'on était encore de l'acceptation ou du refus des personnes auxquelles on avait proposé le poste de procureur général à la cour d'appel de Paris; les noms de MM. Le Royer, Béranger, Bertauld avaient été successivement prononcés, et ce n'était que le matin que M. Bertauld avait fait connaître son acceptation après le départ de M. Dufaure, c'est-à-dire pendant le conseil; le fonctionnaire chargé d'avertir M. le garde des sceaux s'est présenté à la porte de la salle du conseil, mais l'huissier a déclaré qu'il ne remettrait rien à M. Dufaure, ni à aucun autre ministre, car il était entré un moment auparavant et le Maréchal l'avait renvoyé avec les marques de la plus vive impatience.

L'huissier avait pénétré en effet au moment même où le Maréchal déclarait avec une colère peu contenue qu'il ne voulait pas s'occuper des procureurs généraux; le ton de sa réponse était même tel que les ministres l'ont considéré comme un refus formel de signer.

Ils ont abordé alors la question des grands commandements militaires; le Maréchal s'est montré là-dessus plus irritable encore; il a signifié au cabinet qu'il ne se prêterait à aucun prix aux changements projetés. Et il a aussitôt quitté la salle.

Dans ces circonstances, le conseil des ministres n'avait plus qu'à lever la séance: c'est ce qu'il a fait.

**

Le National rapporte dans son numéro d'hier soir à la dernière heure, un bruit qui changerait la nature de la crise :

Le bruit court que M. le Maréchal de Mac-Mahon ne donne plus sa démission.

Il refuserait simplement de signer les décrets et entendrait garder ses fonctions.

Dans cette circonstance, il ne resterait plus au ministère qu'à donner sa démission.

DÉPÊCHES DU JOUR

Paris, 30 janvier, 7 h. matin.

Le Maréchal a déclaré, il y a une heure à peine, qu'il persistait dans son refus. On peut dire que le Maréchal a donné moralement sa démission. Mais les lois constitutionnelles font un devoir au Maréchal d'attendre que les ministres aient rendu compte à la Chambre de la situation. Si la Chambre approuve, par un vote, la conduite du ministère et l'engage à maintenir les décrets pro-

posés, le Maréchal donnera alors officiellement sa démission.

Paris, 30 janvier, 8 h. matin.

Si les choses vont comme on le suppose, le Congrès se réunirait aujourd'hui. M. Jules Grévy serait élu à la presque unanimité, Président de la République.

Paris, 8 h. 15.

La nouvelle de la crise présidentielle a surpris brusquement la population de Paris. L'ordre est parfait, mais la curiosité est très vive. On s'arrache les journaux.

Paris, 30 janvier, 8 h. 35.

La République française et le Journal des Débats annoncent un grand conseil des ministres aujourd'hui, à Versailles, et invitent les sénateurs et les députés à arriver dès dix heures du matin.

La République dit : « Aucune inquiétude, aucun trouble, mais seulement mauvaise humeur d'un homme opposé à la volonté du Pays. » Ce journal ajoute : « Le pouvoir personnel peut être entermé définitivement dans la journée. »

Paris, 30 janvier, 10 h. 45, mat.

M. Dufaure refuse absolument la candidature pour la Présidence.

Tout indique la nomination de M. Grévy, en remplacement du maréchal de Mac-Mahon.

Paris, 30 janvier, 11 h. mat.

Le Figaro annonce que les ambassades étrangères ont été avisées officieusement, de la démission du Maréchal.

Paris, 30 janvier, 12 h. soir.

Dans les cercles politiques les plus autorisés, la situation est envisagée avec une entière confiance, et on y est convaincu qu'elle se dénouera sans secousses ni difficultés.

Paris, 30 janvier, 1 h. soir.

Le Maréchal de Mac-Mahon vient de partir pour Versailles pour remettre au conseil des ministres une lettre annonçant brièvement sa démission.

On croit que la nomination de M. Grévy sera un fait accompli vers six heures.

Bourse de Paris.

Cours du 30 Janvier.

Rente 3 p. %..... 76.70
— 4 1/2 p. %..... 79.00
— 5 p. %..... 113.55

Le procès contre la Lanterne devient une grosse affaire.

Après avoir publié divers articles, dans lesquels ce journal prétendait divulguer un système de manœuvres détestables et absurdes de la part de la préfecture de police, une condamnation à trois mois d'emprisonnement et à 2,000 fr. d'amende, a été prononcée contre le gérant par le tribunal correctionnel de Paris. Mais, il y a eu dans le débat judiciaire certains témoignages, certaines affirmations, qui produisent une émotion croissante dans la presse et dans le pays.

Le gouvernement a cru devoir remplacer le secrétaire général de la préfecture de police. D'un autre côté, le préfet de police, M. Albert Gigot, a adressé à M. le ministre de l'intérieur une lettre que nous allons reproduire.

Une enquête se poursuit en ce moment. Approuvée par la plupart des journaux, elle est blâmée par le *Soleil* en ces termes :

Le procès de la Lanterne a déjà eu pour résultat d'altérer la confiance du public dans le secret des informations de la préfecture de police. L'enquête officielle qui va se faire n'achèvera-t-elle pas ce que ce procès a commencé ?

Quand les agents de police, quand les commissaires de police sauront que les informations de nature délicate qu'ils donnent, peuvent arriver à la publicité par la voie d'un procès ou d'une enquête, ils seront plus circonspects, le préfet de police sera moins bien renseigné et l'institution de la police sera moins en état de remplir sa mission protectrice de l'Etat et de la société.

Le fait le plus grave, auquel véritablement on n'ose pas croire, et qui a besoin d'être éclairci, est l'exécution du concierge Vilain, fusillé après la prise de la préfecture sur les communards en 1871. On fait jouer un triste rôle à l'un des fonctionnaires importants, M. Ansart.

On lit dans la *République française* :

Pour être moins sinistre que celui de M. Ansard le cas de M. Lombard n'est pas plus propre.

La Lanterne avait accusé ce fonctionnaire, chargé à la préfecture, du service de la presse, d'avoir fourni au *Figaro* les renseignements qui ont permis à ce journal de lancer contre M. Rouvier une accusation déshonorante. Le fait n'a pas été démontré en ce qui concerne M. Lombard personnellement ; mais il a été établi pour ses bureaux. On sait maintenant que les subordonnés de M. Lombard ont communiqué à un rédacteur du *Figaro* des pièces, des rapports confidentiels. Ceci, déjà, mérite une répression exemplaire.

De plus, un témoin a affirmé que l'on connaissait à la préfecture, avant le procès, le nom du vrai coupable, et que cet individu était le secrétaire et l'ami de M. Lombard.

Voilà deux points sur lesquels doit porter l'enquête prescrite par M. le préfet de police.

Est-il vrai qu'à la préfecture on fût parfaitement édifié sur l'innocence de M. Rouvier, qu'on ait gardé le silence, qu'on ait laissé un honnête homme comparaitre en police correctionnelle, sous le coup de la plus honteuse des accusations ?

Est-il vrai que l'individu présumé coupable, qui, en tout cas, avait déjà été condamné pour outrage aux mœurs, ait été le secrétaire de M. Lombard ou employé par lui à un titre quelconque ?

Rien de plus facile que de tirer la chose au clair. L'histoire n'est pas si ancienne qu'on ne puisse, avec un peu de bonne volonté, savoir toute la vérité.

Nous comptons que si la preuve est faite, justice aussi sera faite.

On assure que la Chambre des députés ne tardera pas à être saisie de ces malheureux incidents, par voie d'interpellation.

Quoi qu'il en soit, par décret en date du 27 janvier 1879, il est institué une commission chargée de procéder à une enquête sur les faits qui ont été relevés à la charge de certains agents de la préfecture de police dans le cours du procès dirigé contre le journal la Lanterne.

Cette commission se réunira sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur.

- Elle se compose de :
- M. le sous-secrétaire d'Etat, vice-président ;
 - M. Schelcher, sénateur ;
 - M. Tolain, sénateur ;
 - M. Brisson, député ;
 - M. Tirard, député ;
 - M. Lionville, vice-président du conseil municipal ;
 - M. Picot directeur des affaires criminelles et des grâces ;
 - M. Boucher-Cadart, directeur de la sûreté générale ;

M. Gigot, préfet de police.

MM. Tixier et Lyon auditeurs de 2^e classe au conseil d'Etat, rempliront les fonctions de secrétaires.

M. le préfet de police vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de l'intérieur :

Paris, le 26 janvier 1879.

Monsieur le ministre,

Le tribunal correctionnel, par son jugement du 24 de ce mois, a condamné le gérant du journal la Lanterne et déclaré calomnieuses les attaques dirigées dans ce journal contre plusieurs fonctionnaires de mon administration. Mais, en dehors des faits spéciaux qui font l'objet de la poursuite, il a été produit au cours des débats judiciaires des allégations dont l'opinion s'est émue et qui intéressent à un haut degré l'honneur de l'administration que je dirige.

On a allégué que des détenus avaient été soumis par certains agents à d'odieuses violences, qui auraient eu pour but de leur arracher des aveux ; que des députés des départements avaient été l'objet, dans la période électorale qui a suivi le 16 Mai, d'une surveillance inquisitoriale exercée par des agents de la préfecture de police ; que des communications compromettant l'honneur des citoyens auraient, dans l'intérêt de coupables qu'on voulait protéger, été adressées par des chefs de service à certains organes de la presse ; que tout avancement avait été systématiquement refusé aux agents dévoués à la République et que les faveurs de l'administration avaient été réservées aux ennemis du gouvernement.

Des faits de cette nature ne constitueraient rien moins que des actes de trahison et de prévarication. Une grande administration chargée de veiller à la sécurité publique et de protéger les citoyens ne peut rester sous le coup de telles accusations. Elle a besoin, pour accomplir sa noble et difficile mission, de puiser sa force dans la confiance des citoyens et de demander à l'opinion publique l'autorité morale sans laquelle elle demeurerait impuissante. Elle a le droit et le devoir de réclamer la lumière.

Je viens donc vous prier, monsieur le ministre, dans l'intérêt de l'administration à la tête de laquelle m'a placé le gouvernement de la République, pour l'honneur de collaborateurs que je couvre de ma responsabilité et pour le mien, de vouloir bien faire procéder sous votre direction à une enquête sur les faits que je viens de vous exposer.

L'opinion demande que la vérité soit connue et que justice soit faite. Plus que personne, je le demande avec elle.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le préfet de police,

Signé : Albert Gigot.

INFORMATIONS

Le gagnant du gros lot

Le lot de 125,000 francs a été gagné par M. Aubriot (Pierre-Alphonse), né à Toul, département de la Meurthe, demeurant n° 76, rue du Cardinal-Lemoine.

Depuis quatre ans, il travaille chez M. V. Rivière et E. Legoff, fabricants de maroquin, 3, 5, 7, rue de la Reine-Blanche, aux Gobelins. Dimanche soir, il a vu, dans le journal la France, la liste des gagnants. Le lendemain, il a annoncé à ses patrons qu'il avait gagné le gros lot.

M. Rivière, qui connaît personnellement M. Marteau, conservateur des lots, lui avait promis de le présenter à ce dernier ; mais un accident de voiture, qui est arrivé à M. Rivière, l'a empêché de conduire M. Aubriot, lundi, au Trocadéro. C'est pourquoi le gagnant ne s'est présenté que Mardi.

M. Aubriot est un ouvrier modèle ; tous ses camarades l'estiment et participent à sa joie.

Il a 45 ans ; marié le 28 février 1860, il a eu le malheur de perdre son fils, en 1863. Immédiatement, il a adopté sa petite nièce, Alphonsine Benard, orpheline de mère.

Il habite le 5^e étage depuis huit ans. Son logement se compose de deux pièces très proprement tenues.

Il n'avait que huit numéros, et un seul de la 4^e série.

Parmi les autres individus favorisés par le sort, on cite celui qui a gagné la rivière en diamants de Domoret, valant 50,000 francs, inscrite au n° 4 du catalogue, et appartenant au n° 24,613 de la première série. Le possesseur de ce billet serait un modeste employé, demeurant

94, rue Nollet.

Un jeune boursier aurait gagné deux lots, composés d'un piano à queue et d'une chaloupe à vapeur.

L'un des landaus gagnés le premier jour serait échu à un commis de banque.

On cite un petit marchand de crêpes, installé dans une échoppe de la rue Montmartre, qui aurait vu un des lots de 10,000 fr. lui échoir.

Un Anglais a télégraphié à M. Marteau qu'il était possesseur d'un billet gagnant un tableau estimé 5,000 fr.

M^{me} Dupont confectionneuse, rue du Sentier, a gagné le lot n° 9, un piano évalué 1,500 fr.

Le lot n° 23, une paire de boucles d'oreilles brillants, a, nous dit-on, pour gagnant, un boucher de la rue Laborde.

M. Jacques Choudens, frère de l'éditeur de musique de la rue Saint-Honoré, a gagné le lot n° 223, un bracelet avec perles et diamants, évalué 3,500 fr.

Le lot n° 18 (*le Sphinx deviné*), tableau de G. Moreau, échu au n° 655,744 de la troisième série, aurait été gagné par M^{lle} Gramville, du théâtre du Palais-Royal.

Le lot n° 54 (*le Jugement de Paris*), tableau de J. Parrot, gagné par le n° 348,977 de la huitième série, est échu à M. Chelmazet, ancien papetier, rue Neuve-Saint-Merry.

M. Samson, commissionnaire, passage des Petites-Ecuries, a gagné un tableau évalué 4,500 fr.

Nous apprenons aussi que deux habitants de Lille ont été favorisés par le sort.

L'un, possesseur du n° 584,398, 6^e série a gagné un marbre d'Homère, par Kossas, et l'autre, porteur du n° 127,134, 12^e série, a gagné le tableau représentant un *Marché espagnol*, par Junz Arando.

Il vient de s'ouvrir à Bruxelles, parmi les membres de la colonie française, une souscription dans le but d'élever un mausolée à la mémoire de nos soldats morts en 1870 et inhumés dans l'ancien cimetière du quartier Léopold.

La ville a déjà fait offrir au gouvernement français, la concession à perpétuité d'un terrain dans le nouveau cimetière, à condition que la France y fit élever un monument funèbre.

M. le général Gresley, ministre de la guerre, ainsi que le ministre de l'intérieur, ont prélevé, chacun sur les fonds de son département, une somme de 500 francs, qu'ils ont mise à la disposition du comité directeur, chargé de recueillir les souscriptions.

On écrit de Potsdam au *Journal des Débats* :

« L'attention publique a été fortement sollicitée dans ces derniers jours par la crise qui vient d'avoir un si heureux dénouement à Versailles. Des considérations émises ici à ce sujet, il ressort que le renom de sagesse qui s'est attaché depuis un temps assez long à la conduite politique des républicains français aurait été grandement compromis si le ministère Dufaure avait été renversé. Déjà le fait de la crise se produisant au lendemain d'élections qui semblaient devoir affermir le cabinet a laissé une impression assez fâcheuse. Maintenant on fait observer, après avoir analysé le scrutin du 20 janvier, que les partisans des solutions radicales ont encore en France une force numérique susceptible d'apporter des empêchements à la consolidation d'une république modérée, c'est-à-dire la forme de gouvernement qui offre dans l'opinion des Allemands la plus grande somme de garanties pour le maintien de la paix internationale.

» Il est à remarquer que le programme ministériel français a été envisagé à Berlin comme l'œuvre d'hommes d'Etat dans la meilleure acception du mot, précisément à raison de la froideur — de l'absence de « pathos », comme on dit ici — qui a soulevé contre lui les groupes républicains avancés.

On sait que l'apparition de la peste dans la Russie orientale a vivement ému les gouvernements allemand et autrichien. Bien que la France soit plus éloignée du foyer de l'infection, et que nous soyons garantis de l'invasion

par voie de terre, grâce aux cordons sanitaires établis en Allemagne et en Autriche, le gouvernement français ne saurait demeurer indifférent dans une aussi grave question.

Il paraît nécessaire que le gouvernement français envoie, sur les lieux-mêmes, comme l'ont fait d'ailleurs les gouvernements allemand et autrichien, un ou deux médecins chargés de se rendre compte de la nature véritable du fléau et de l'intensité de son développement. C'est à cette condition seulement que l'on pourrait, le cas échéant, déterminer les mesures sanitaires qu'il conviendrait de prendre.

Le 17 janvier, un nommé Saint-Clair, âgé de 16 à 17 ans, écrivait de Lille à Paris, à M. Gambetta, pour lui demander de lui envoyer immédiatement cinquante mille francs. Il ajoutait que si cette somme ne lui était pas parvenue avant le 21, il assassinerait M. Gambetta.

« Je suis, disait-il, le chef d'une société secrète disposant de 25 individus qui sont décidés à vous assassiner si les cinquante mille francs ne me parviennent pas avant le 21. »

Et il donnait son adresse, rue des Sept-Sauts.

M. Gambetta crut d'abord que la chose n'avait pas la moindre importance et il était disposé à ne pas s'en occuper, mais ses amis lui conseillèrent de déposer une plainte et de remettre la lettre entre les mains du parquet ; elle avait un caractère d'authenticité qui faisait penser qu'elle n'émanait ni d'un mauvais plaisant ni d'un fou.

La police se mit immédiatement en campagne. Un commissaire de police vint à Lille, et Saint-Clair fut avisé qu'il allait recevoir une caisse de Paris.

Il crut, sans doute, que cette caisse venait de M. Gambetta et qu'elle contenait les cinquante mille francs demandés, car il se rendit à la gare pour recevoir le colis. La caisse ne contenait que du papier et elle était accompagnée d'un agent de police qui mit la main sur le coupable.

Saint-Clair a été interrogé par M. le procureur de la République ; il n'a pas nié l'authenticité de la lettre. Il résulte de ses déclarations qu'il est garçon boucher et qu'il est le fils d'un ancien officier de paix de l'empire.

CHRONIQUE LOCALE

ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ DANS LA VILLE DE CAHORS Année 1878.

Extrait du compte-rendu de la Commission. (Suite.)

RECETTES

Souscriptions : 1 ^{er} trimestre.....	2,257 25
2 ^e trimestre.....	2,207 25
3 ^e trimestre.....	2,031 25
4 ^e trimestre.....	1,998 50
TOTAL des souscriptions..	8,494 25
Dons extraordinaires en argent....	1,446 .
Dons en nature évalués à.....	248 .
Quêtes.....	234 .
Produit de l'ouvrage des Dames....	274 .
TOTAL des recettes....	10,696 25

DÉPENSES

Pain.....	8,502 50
Viande.....	29 50
Vin.....	185 10
Légumes.....	313 50
Sel et graisse.....	195 10
Linge et habits.....	224 20
Bois.....	190 30
Loyers.....	1.112 .
Menus frais.....	137 55
TOTAL des dépenses....	10,839 75
Excédant des dépenses....	193 50

Soixante-quatorze familles ou personnes pauvres ont profité de la somme dépensée pour les loyers ; plus de trois cents ont participé aux distributions de pain, soupe, et autres secours.

AVIS

Les souscripteurs anciens qui auront la charité d'augmenter leur cotisation, et les personnes qui souscriront pour la première fois, voudront bien en informer Madame la Supérieure du Bureau de bienfaisance, chargée de faire prélever par trimestre, à domicile, toutes les cotisations.

La liste des souscripteurs sera publiée à l'avenir ; mais le chiffre de chaque cotisation ne sera pas indiqué, au moins pour cette fois.

POUR LA COMMISSION :

Le Vice-Président, Le Secrétaire,
A. LACOMBE. F. BELVÈZE.
Docteur-médecin. Curé de St-Urcisse.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

DE L'ŒUVRE DE L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ
DANS LA VILLE DE CAHORS.

Mesdames.

V^e Brugel ; V^e Baurrain ; V^e Bro ; V^e Bris, Jean-Pierre ; V^e Bessac ; V^e Banel ; Bris ; V^e Brobrowski. Courbebaïsse ; V^e Carbonel ; V^e Cammas ; V^e Calmejeanne ; V^e Coly, dit Baudel ; V^e Comboung ; V^e Cassant.

Du Serech ; les Dames blanches. V^e de Fontenilles ; V^e Florac. V^e Gintrand ; V^e Izarn Fontanet. V^e Ligonie ; V^e Lafage ; V^e Lagarrigue ; V^e Lescale.

V^e de Maisonneuve ; V^e Maury ; Mazières ; V^e Méjea.

V^e Pouzergues ; V^e Pinel. V^e Richard ; V^e Relhié. V^e Salgues ; V^e Sarrut.

Vernet ; V^e Vayssade ; Vignal. Mesdemoiselles.

Belvèze ; Bonnet. Cangardel.

Dupuy ; Delport. Les élèves du pensionnat Ste-Marie.

Pouzergues. Messieurs.

Ausset, médecin ; Agar, notaire ; Andurand, propriétaire ; Amadien, conservateur des hypothèques ; Arnaud, juge ; d'Alincourt, percepteur ; Ayzac, percepteur ; Arènes, notaire ; Amoureux ; Alix, négociant ; Ayma, Astruc, Guillaume.

Bessières, Achille ; Blaviel, grand-vicaire ; Bousquet, négociant ; Belvèze, curé de St-Urcisse ; de Bercegol, curé ; Brassaud, ex-conservateur ; Bouysou, René, propriétaire ; Bulit, propriétaire ; Billière, avoué ; Bourdon, ex-professeur ; Bourdin ; Bercegol, vicaire ; Boncourt ; Barancy ; Brugier, professeur ; Blanc, capitaine ; Boulade, vicaire ; Barancy, serrurier ; Bayles, jeune ; Barradis, boucher ; Boudousquid ; Bousquet, propriétaire.

Cangardel, Paul ; Caviole, médecin ; Coulange, chanoine ; Courbebaïsse, négociant ; Caviole du Moulin ; Cangardel, 4^e fils ; Chambert ; Carbonel ; les Petits-Carmes ; Catusse, prêtre ; Corhumel ; Cambres, avocat ; Cure, liquoriste ; Carré ; Cohen, Calmon, propriétaire ; Calmon, doreur ; Cantarel, Carriol, vétérinaire ; Castanet, lithographe ; Couailhac, marchand ; Carayon, Pierre ; Corso, négociant ; Cubaynes, menuisier ; Cazes, ex-boucher.

Dufour, avocat ; Depeyre, président ; le comte d'Armagnac ; Derrupé, grand-vicaire ; Delbreil, avoué ; Dussol, entrepreneur ; Ducros ; Delvern, vicaire à St-Urcisse ; Duc, ex-notaire ; Ducros, ex-greffier ; Dalac, pharmacien ; Delord ; Denons, tailleur.

Espéret ; Aymeric, cordonnier.

De Flanjac ; Fournier, ex-notaire ; Favas ; Férand ; Fieuzol, avoué ; Francès ; Fiston, directeur des postes ; Fourrière ; Fournier, employé au greffe ; Fourgous.

Grimardias, évêque ; Granion, propriétaire ; Galan, chanoine ; de Gavarde, directeur ; Gausserès, prêtre ; Gleize, juge ; Gay, chef de division ; Galup, juge ; Gardo, capitaine en retraite ; Godinaud ; Girma ; Grélet ; de Gouttes.

Izarn, vice-président ; de Jouffreau, ex-entrepreneur.

De Lacoste, trésorier-payeur ; Le Camus, chanoine ; Lugan, notaire ; Labie, notaire ; Lacombe, médecin ; Lacombe, ex-pharmacien ; Labié, receveur ; Lescale, ex-notaire ; Laur, négociant ; Longayroux ; Lutz ; Lérés, propriétaire ; Lafon, négociant ; Labro, Auguste ; Larrive, négociant ; Lacombe, conseiller de Préfecture.

Maury, chanoine ; Marqués, avocat ; Martin, chanoine ; Michélet, négociant ; Martin, directeur du gaz ; Mazelié, négociant ; Mousset ; Monson, négociant ; Mendaille.

Napias, receveur ; Noël.

D'Orsay, ex-directeur.

Le Préfet du Lot ; Pinchenat, Pierre ; Poujet, directeur ; Poujade, juge de paix ; Pouzet, directeur ; Peyrissac ; Pinochet, architecte ; Palame, propriétaire ; Planacassagne, propriétaire ; Pouzergues, ex-huissier, Pinède ; Plantade, imprimeur.

Roumiguère, curé ; de Roaldès, aumônier ; de Roaldès, ex-garde magasin ; Roques, greffier ; Recès, percepteur ; Rigal, propriétaire.

Soulié, archiprêtre ; Simonet, curé ; Saligné, entrepreneur ; Salbant, receveur ; Séval, propriétaire ; Salvat ; Suisse ; Sol, conducteur.

Traversié, chanoine ; Talou, avoué ; Toulza, ex-chef de division ; Thierry ; Toulza, François.

Les Vicaires de la Cathédrale ; de Valon, député ; Vinel, droguiste ; Verdier, chanoine ; Vidailac, propriétaire ; Valette, chef d'institution.

Nous lisons dans le *XIX^e Siècle* : Plusieurs journaux prennent plaisir à nom-

mer M. Calmon directeur de la monnaie. Nous sommes en mesure de déclarer que l'honorable sénateur, après avoir refusé le gouvernement de la Banque de France, ne songe nullement à accepter une situation bien moins considérable.

On parle d'un voyage de M. Gambetta dans le Lot, dans le courant du mois d'avril prochain.

M. de Pebeyre, ancien préfet du Lot sous l'empire, qui avait été nommé par l'ordre moral trésorier-payeur général dans la Corrèze, vient d'être mis en disponibilité.

Les Compagnies de chemins de fer ont accédé à toutes les demandes du ministre des travaux publics, tendant à accorder la faveur de la demi-place aux instituteurs et institutrices primaires.

Le Progrès de l'Oise du samedi 25 janvier, apprécie en ces termes la distinction honorifique dont notre compatriote, M. Pradelle, vient d'être mis en disponibilité.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Pradelle (Pierre-Paul-Gustave), préfet du département de l'Oise, ancien attaché au cabinet du directeur général des lignes télégraphiques et au cabinet du ministre de la marine ; successivement depuis mai 1871, sous-préfet de Loches, d'Avesne et de Dôle, préfet de la Charente, du Cher, de la Côte-d'Or, de l'Hérault et de l'Oise. Services exceptionnels.

Nous sommes particulièrement heureux d'enregistrer la nomination de M. le Préfet de l'Oise. Elle sera, nous en sommes persuadé, accueillie avec la même satisfaction dans tout le département où M. Pradelle a su se concilier de si nombreuses sympathies. Ses administrés verront dans la distinction flatteuse dont il vient d'être l'objet, la juste récompense de son dévouement et de sa sollicitude pour leurs intérêts.

A Beauvais, comme dans les autres postes qu'il a précédemment occupés, M. Pradelle a constamment témoigné d'un esprit de conciliation et d'impartialité qui ont puissamment contribué à rallier les populations au gouvernement qu'il représente.

Par la récompense qu'il accorde à M. le Préfet de l'Oise, le Gouvernement vient de prouver qu'il fait remonter à juste titre, à son administration pleine de tact et de modération, une partie du mérite de cette éclatante conversion.

Quelques personnes, désireuses de répandre les bienfaits de l'instruction parmi les classes ouvrières, ont eu l'idée de fonder à Cahors une Association Philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes.

Ceux qui voudraient participer à cette bonne œuvre sont priés de se rendre samedi soir, 1^{er} février, à 8 heures et demie à la mairie, où une réunion aura lieu à cet effet.

Un décret, publié dans le *Journal officiel* du 25 janvier, élève le traitement des professeurs de 7^e et 8^e non licenciés, dans les lycées des départements, savoir :

1^{re} catégorie : 1^{re} classe, 3,200 francs, 2^e classe, 2,700 francs ; 3^e classe 2,400 francs.

2^e catégorie : 1^{re} classe, 2,700 francs, 2^e classe, 2,300 francs ; 3^e classe 2,100 francs.

3^e catégorie : 1^{re} classe, 2,500 francs ; 2^e classe, 2,200 francs, 3^e classe, 2,000 francs.

4^e catégorie : 1^{re} classe, 2,400 francs ; 2^e classe, 2,100 francs, 3^e classe, 2,000 francs.

M. l'Inspecteur d'Académie adressé un témoignage de satisfaction à :

Mlle Boutaric, institutrice communale, à Saint-Félix ;

Sœur Rauzières, institutrice communale, à Mercuès ;

M. Bessou, instituteur public à Mercuès ;

M. David, instituteur public, à Beauregard.

Des mentions honorables ont été accordées : 1^o M. Vidal, Pierre, instituteur à Anglars-Juillac, « maître capable et consciencieux » ; 2^o Mme sœur Landes, même commune, « enseignement méthodique, résultats satisfaisants » ;

3^o Mme sœur Lugol, à Bélave (section de Latour) « la sollicitude de cette institutrice s'étend à tous ses élèves sans exception » ;

4^o M. Planche, François, à Payrignac, « instituteur très-dévoté » ;

5^o M. Bruel, François, à Camburat, « bon maître sous tous les rapports » ;

6^o Mme sœur Terrisse, à Lissac, « institutrice très-estimée » ;

7^o M. Recoudié, François, à Lissac, « apte et zélé » ;

8^o Mlle Puniel, Hortense, à Capdenac, « très-estimée » ;

9^o M. Fric, Pierre, à Capdenac, « talent, zèle et succès » ;

10^o M. Boutaric, Denis, à Béduer, « méthode, zèle et succès ».

La question du phylloxera est venue devant la Chambre des députés. Un débat d'ordre purement parlementaire a malheureusement empêché cette question d'aboutir, et elle a été ajournée à une époque indéterminée.

Cet ajournement est profondément regrettable. Le phylloxera, en effet, continue sa marche en avant. Voilà quelques jours, il a envahi la Bourgogne, d'où il menace nos vignobles de l'est, et il est signalé dans le Loiret. On sait que dans le Lot, il a fait également son apparition. Comme on le voit, le temps presse.

Sous quelle forme le gouvernement doit-il venir en aide aux vigneron ? Accordera-t-on des secours en argent à ceux qui sont atteints par le fléau, comme le propose le projet de loi dont la Chambre doit s'occuper ? Nous ne voulons pas trancher aujourd'hui cette question qui n'a pas été débattue. Nous inclinons, toutefois, comme le *National*, à penser que ces secours, dont la quotité serait bien minime, constituerait un palliatif tout à fait insuffisant.

L'administration a déjà beaucoup fait, sans doute ; mais il reste encore beaucoup à faire. Il faudrait, dès à présent et avant tout, organiser, au sein même de l'administration centrale, c'est-à-dire au ministère de l'agriculture et du commerce, un service spécial du phylloxera, afin d'imprimer plus d'énergie et plus d'activité aux travaux de défense. Cette création a d'ailleurs été réclamée, notamment par la commission supérieure du phylloxera.

Pour la chronique locale, A. Layton

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 25 janvier.

Texte : A nos lecteurs, A. Ballue. — Nos gravures, la Rédaction. — Les gros lots, A. G. — Sonnet, Sully Prudhomme. — Le sculpteur de Préault, A. Genevay. — Le Sahara et le Sahel, Eug. Fromentin. — Un abus, un vieux parisien. — L'abbé Daniel (suite), A. Theuriet. — Amusettes, E. Lefebvre, — H. Seuret.

Gravures : Jeune Florentin. Tableau de Francesco Granacci. Gravures de Stéphane Pannemaker. (*Musée de Berlin*). — Francesco Granacci (1477-1544). Elève de Dominic Ghirlandajo, ami de Michel-Ange, peintre d'histoire et de portraits. — Cartouche composé par L. de la Joue. — Marinier, 10 juin. Fac-simile d'un dessin d'Eugène Fromentin. (*Vente après son décès*, n^o 41 du Catalogue). — Mohammed Gafir, 41 juin. Fac-simile d'un dessin d'Eugène Fromentin. (*Vente après décès*, n^o 41 du Catalogue). — La Grille de la « loggia », à Venise. (Œuvre d'Antonio Gaj, fondeur et sculpteur vénitien (1684-1769). Dessin de Lhermitte. Gravure de Huyot. Route de Saint-Pons, à Nice. Dessin d'Armand Cassagne. — Plage de Wissant (Pas-de-Calais). Gravure de Puyplat, d'après le tableau de Louis-Paul Sauvage. — Chevaux. Gravure en fac-simile, d'après un dessin de Henri Regnault. — Cul-de-lampe composé par le chevalier E. A. Petitot, par Baratti et Giul Zuliani. — Lettres ornées. — N, lettre composée par le chevalier Petitot, gravée par Bossi, 1769. L, composée et dessinée par Galland, gravée par Léveillé. V, lettre tirée de l'ouvrage : *les Tapisseries du Roi*, 1720.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 25 janvier.

Sur un isopode gigantesque des grandes profondeurs de la mer : Alph. Milne Edwards. — Géologie de l'île de Chypre : Albert Gaudry. — Société française de physique. — Conférence de M. de Lesseps à la Sorbonne. — La tour-balise de Lavezzi : Ch. Boissay. — La météorologie aux Etats-Unis, novembre 1878 : Th. Moureaux. — Les satellites de Mars : Camille Flammarion. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 20 janvier : Stanislas Meunier. — L'Expédition française dans l'Afrique équatoriale. — Moteur magnéto-harmonique de M. Edison. — Bulletin météorologique de la semaine.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
EN FORMATION DES
MINES D'ARGENT
ET FONDERIES DE BINGHAM
CAPITAL : 17,000,000 DE FRANCS
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
AUX

34,000 Actions de 500 Francs

FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M ^{rs} de Banneville, G. O. ⚔, Ancien Ministre,	M. le C ^o de Maugny ⚔, ancien chargé d'Affaires de France.
M. Buchot ⚔, Admintstr. de la Société d'ass. la Foncière.	M. Outrey, C. ⚔, Admint. des mines de Laurium.
M. Dommartin ⚔, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.	M. Ch. Rugel, Banquier.
M. Lemoine, Ingénieur, Admis. du Crédit Mobilier.	M. le C ^o de Vassal-Montviel.
	M. Welche, C. ⚔, Ancien Ministre.

EXPOSÉ :

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegap (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 347,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS :

En souscrivant..... 250 fr. }
Le 22 février..... 250 fr. } 500 fr.

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER

A PARIS, à la Société anonyme de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme ; EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.

On peut se procurer au Crédit Mobilier tous les rapports, prospectus et statuts.

CHEMIN DE FER FUNICULAIRE
DU VÉSUVÉ

CONCESSION DE 30 ANS

donnée par le Gouvernement Royal d'Italie.

ÉMISSION

de 2,000 ACTIONS de 500 Fr.

Payables : En souscrivant 50 fr. } Total
A la répartition 250 » } 500 fr.

EXPOSÉ :

La C^e s'est prémunie contre toutes les éventualités, en traitant à forfait pour la construction, le matériel et l'établissement complet de la ligne, ainsi qu'en stipulant de la part du concessionnaire une garantie de recettes qui assure pendant les 3 premières années un revenu minimum de 10 pour cent environ, moyennant l'abandon audit concessionnaire d'un tiers dans le surplus des bénéfices pendant la même durée.

Ces bénéfices, évalués d'après les statistiques les plus précises, permettent de compter sur un revenu net de 15 à 20 pour cent. Toutes les entreprises analogues donnent des résultats avantageux.

Les actions du chemin du Righi, quoique la ligne ne fonctionne que pendant 4 à 5 mois de l'année, valent 700 francs ; celles de Lyon à la Croix-Rousse valent 780 francs.

Il y a donc tout lieu de prévoir qu'une plus-value analogue et même supérieure profitera aux actions du Chemin du Vésuve, vu que la ligne pouvant fonctionner régulièrement toute l'année, elles sont placées dans des conditions infiniment plus favorables que la première de ces deux Compagnies. L'exploitation régulière de la ligne commencera en mai 1879.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le Prince H. de PIÉDIMONTE, Grand Cordon de la Couronne d'Italie, F C ⚔, Sénateur du royaume, Président ;
le Duc A. DEL GALDO, C. ⚔ ;
le Marguis C. DE CURTIS, C. ⚔ ;
le Commandeur ED. D'AMICO, C. ⚔, Député, administrat^r de la Banque Générale de Rome ;
ÉMILE GALLET, O ⚔, ancien Payeur en chef aux armées ;
ED. ARMAND ROUX, ⚔, officier supérieur en retraite ;
E. SPILLER, O ⚔, Propriétaire.

ON SOUSCRIT

du 29 Janvier au 1^{er} Février inclusivement

A Naples : A la Banque Napolitaine ;
A Turin : Chez MM. E. Geisser et C^e ;
A Lugano : A la Banque Suisse italienne ;
A Rome, Florence et Milan : Chez M. E.-E. Obliight,
Et dans les autres villes d'Italie : Chez les principaux banquiers.

La BANQUE GENERALE DE CREDIT s'étant réservée un certain nombre d'ACTIONS IRREDUCTIBLES, les met à la disposition des souscripteurs qui lui en feront la demande en temps utile.

S'ADRESSER : A PARIS, 7, RUE LAFAYETTE et aux succursales de la Banque Générale de Crédits dans les départements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

A LOUER

Le **GRAND LOCAL** qui était occupé par l'Imprimerie **LAYTOU**, rue du Lycée. — S'adresser à **M. LAYTOU**, rue Valentré.

COUVERTS ALFÉNIDE



Fabrication et propriété exclusives

DE LA MAISON
V^{ve} C^{les} HALPHEN

4, Rue d'Hauteville, PARIS



Marque de fabrique déposée

MANUFACTURE à BORNEL (Oise)

Poinçon de garantie d'argenture

ORFÈVREURIE ARGENTÉE — COUVERTS D'ARGENT

Par suite de la résiliation des traités qui, pendant 25 ans, m'ont liée à la maison **Christoffe**, les **COUVERTS ALFÉNIDE**, qui ont toujours été fabriqués par moi, et sont ma propriété exclusive, ne sortiront désormais de ma fabrique que revêtus des poinçons ci-dessus. **V^{ve} C^{les} HALPHEN.**

EN VENTE, DANS TOUTE LA FRANCE, CHEZ LES BIJOUTIERS, HORLOGERS ET MARCHANDS D'ORFÈVREURIE

NOTA. — POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS, BIEN EXIGER LES POINÇONS CI-DESSUS.

FONDS DE COMMERCE

A CÉDER DE SUITE.

Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.

Liquidation pour cause de cessation de commerce.

Grande réduction sur les prix.

S'adresser **AUX TROIS SŒURS**

M^{lles} **SOUILLÉ**, galerie de Fontenille, à Cahors.

UN FRANC PAR AN.

FRANC par AN

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (46 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris: 17, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littérature et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORBIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de DUBOIS. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CAMPAGNE DE 1879

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

A VENDRE UN

OMNIBUS

DE FAMILLE et Harnais.

S'adresser au bureau du Journal.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-

fier-opticien, boulevard Nord.

PULSOMÈTRE HALL

Breveté s. g. d. g.

Médailles d'or à l'Exposition universelle de Paris 1878.

Appareil pour élever tous les liquides, sans organe mécanique d'aucune espèce, par l'action directe de la vapeur sur l'eau.

15 modèles différents, pouvant élever depuis 40 litres jusqu'à 10,000 litres par minute. Poids des appareils: depuis 14 kil. jusqu'à 2,500 kil., suivant leur grosseur.

Espace occupé par le plus petit modèle; 0 m. 250 x 0 m. 220 x 0 m. 150.

Espace occupé par le plus grand modèle: 2 m. 425 x 1 m. 930 x 1 m. 410.

Applicable à toutes les industries ayant à élever des liquides de toute espèce, froids ou chauds, même contenant des matières solides en suspension, et spécialement aux:

Chemins de fer, bateaux à vapeur, mines, bains, ménages, pompes à incendie, fosses d'aisances, brasseries, distilleries, sucres, produits chimiques, fabriques de papier, tanneries, travaux hydrauliques, travaux de fondation, épaissements, irrigations, cales sèches, construction de canaux et d'égouts, puits, goudron de gaz, lessives de soude, huiles stéarines fondues, etc., etc.

Seul concessionnaire de l'exploitation en France: Société de Construction des Baignoires (précédemment Ernest Gouin et C^{ie}, 174, 176, 178, avenue de Clichy, à Paris).

Nota. — Les concessionnaires du brevet du pulsomètre ont acheté, avec garantie, le monopole exclusif de son exploitation en France; toute contrefaçon sera poursuivie ainsi que tout emploi de Pulsomètre contrefait.

A LA REINE DES ABELLES

LAIT DE LYS

DE KACHEMYR

préparé spécialement pour les soins de la toilette, l'hygiène et la beauté de la peau par

VIOLET

Inventeur du Savon royal de Thridace, recommandé par les célébrités médicales

225, rue Saint-Denis, Paris.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

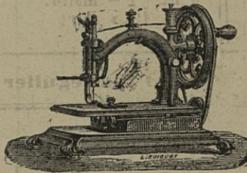
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes:

Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin,

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviet-

tes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES:

La petite Silencieuse.....	40 fr.	L'Abeille.....	150 fr.
La Merveilleuse.....	50	La machine-Bijou.....	170
La Nec-plus-ultra.....	90	La véritable Silencieuse.....	225
La Productive.....	90	L'Active.....	225



MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE:

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



BUFFANT

M^e TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS.

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées.

Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, acierés.

Franges coton en tout genre; Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon.

Ciels de lit, Batons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées.

Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre. Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc.

Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles. Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 4 fr. 50.

Bordure depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 40 francs.

Le tout à des Prix modérés.

CAPSULES de RAQUIN au Baume de COPAHU

EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES

EST IMITATION OU CONTREFAÇON TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Les Capsules de Raquin

Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine.—Le savant assemblé les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des

MALADIES SECRÈTES

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

SIROP DE DENTITION DU D^r DELABARRE

Employé en frictions sur les gencives des enfants, il facilite la sortie des dents et prévient les accidents de la première dentition. — Ne contient pas d'opium.

(Paris, Fumouze-Albesspyres, 78, faubourg Saint-Denis.)

DÉPÔT: France et Étranger, dans toutes les pharmacies, où l'on trouve également les dentifrices du docteur Delabarre.